

## **Services psychologiques de suivi Bureaux de libération conditionnelle de la région de Windsor**

**Ce besoin vise** : Le Service correctionnel du Canada, Bureaux de libération conditionnelle de la région de Windsor

**Accord commercial** : Le présent approvisionnement n'est assujéti à aucun accord sur le commerce.

**Procédures d'appel d'offres** : Tous les fournisseurs intéressés peuvent soumissionner.

**Stratégie de marché concurrentiel** : soumission recevable ayant le prix le plus bas

**Réservé en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones** : Ce marché n'est pas réservé aux fournisseurs autochtones.

**Entente sur les revendications territoriales globales** : Ce marché ne comporte pas d'exigences relatives à la sécurité.

### **Nature des besoins :**

Voici un résumé de l'énoncé des travaux pour ce besoin.

Le Service correctionnel du Canada dans la région de l'Ontario doit fournir des services de psychologie postcure aux bureaux de libération conditionnelle de la région de Windsor.

**Objectifs** : Fournir des services essentiels et non essentiels d'évaluation psychologique ou de santé mentale ou d'évaluation psychologique du risque aux délinquants, à la demande du chargé de projet, à titre de psychologue à l'emplacement commercial de l'entrepreneur dans la région de Windsor, dans la région de l'Ontario, ou à d'autres endroits approuvés par le SCC, au besoin, y compris la Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé (LPRPS) les appareils de vidéoconférence approuvés avec l'approbation préalable du chargé de projet.

**Produits livrables** : To fournir des services d'évaluation psychologique et/ou de traitement en tant que psychologue autorisé en Ontario pour un maximum de **140 heures par année**. L'orientation en matière de traitement et de counseling utilisée par le Service correctionnel du Canada (SCC) est cognitivo-comportementale. Tous les traitements psychologiques offerts aux délinquants par l'entrepreneur doivent être fondés sur des données probantes et s'appliquer aux populations carcérales. L'objectif principal du traitement dépendra de la nature de l'aiguillage et des besoins du délinquant. Bien que les objectifs habituels du traitement comprennent la réduction du risque de récidive, une priorité devrait également être accordée à l'amélioration de la santé mentale et du fonctionnement affectif ou comportemental du délinquant, y compris les sentiments, les attitudes, les croyances et les comportements qui ont une incidence modérée à grave sur le fonctionnement quotidien ou qui nuisent à celui-ci. La motivation du délinquant pour l'infraction à l'origine de la peine devrait être abordée dans ce contexte. L'entrepreneur doit tenir compte des différences entre les sexes, les différences culturelles, religieuses et linguistiques et répondre aux besoins particuliers des femmes et des peuples autochtones.

L'entrepreneur doit fournir tous les services conformément aux lois et aux normes fédérales et provinciales, aux lignes directrices provinciales et nationales, aux normes de pratique et aux politiques et lignes directrices du SCC, y compris la Politique sur la santé mentale du SCC et les Lignes directrices intégrées en matière de santé mentale.

L'entrepreneur doit fournir des services conformément aux normes de déontologie et de pratique professionnelle de l'organisme de réglementation provincial applicable, au Code canadien de déontologie des psychologues et aux lois pertinentes régissant la pratique de la psychologie en milieu correctionnel. L'entrepreneur doit consulter le chargé de projet pour s'assurer que toutes les pratiques psychologiques sont conformes aux lois, aux normes de pratique et aux politiques pertinentes et les plus récentes.

Chaque année ou selon ce que détermine le chargé de projet, le chargé de projet ou son mandataire examinera un échantillon de rapports afin de déterminer s'ils satisfont aux normes du SCC et aux normes professionnelles en matière de rapports psychologiques. Si un rapport est jugé inférieur aux normes, l'entrepreneur doit le modifier tel que demandé, sans frais supplémentaires pour l'État. La modification doit être complétée et le rapport modifié doit être soumis au chargé de projet dans un délai d'une (1) semaine suivant la date à laquelle la modification a été demandée.

Le chargé de projet surveillera régulièrement la présentation de tous les rapports. La rapidité d'exécution fera partie de l'évaluation du travail de l'entrepreneur.

**Conditions pour la participation des fournisseurs non indiquées dans les documents d'invitation à soumissionner :** aucune

**Quantité estimative de marchandises :** consulter l'énoncé des travaux et la base de paiement du document d'invitation.

**Durée du marché et délai de livraison :**

Période du marché.: Les travaux seront effectués pendant la période du **01-October-2023** au **30-September-2024** avec une possibilité de deux (2) période(s) optionnelles supplémentaires d'un an.

**Numéro de dossier :** 21470-27-4312147

**Autorité contractante :** Jill Emmons

**Numéro de téléphone :** (613)329-2694

**Courriel :** [Jill.Emmons@csc-scc.gc.ca](mailto:Jill.Emmons@csc-scc.gc.ca)

**NOTE AUX SOUMISSIONNAIRES :** Les soumissionnaires peuvent obtenir l'énoncé complet des travaux et les critères d'évaluation en téléchargeant le document d'invitation à soumissionner et les documents connexes à partir du site Web : [Achats Canada / occasions de marché](#)

.

L'État se réserve le droit de négocier tout approvisionnement avec les fournisseurs.

Les documents peuvent être soumis dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada (français ou anglais).

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Soutien en approvisionnement Canada (SAC) offre des séminaires aux entreprises qui aimeraient en apprendre davantage sur la façon de vendre des biens et services au gouvernement du Canada. Ces séminaires sont GRATUITS.

Les sujets abordés comprennent :

- Un aperçu du processus de passation de marchés du gouvernement fédéral;
- Rechercher des occasions de marchés sur le site Web achats et ventes, appels d'offres;
- Soumissionner des marchés;
- S'inscrire dans les bases de données des fournisseurs.

Le calendrier complet des événements est disponible sur le site [achatsetventes.gc.ca](https://achatsetventes.gc.ca) sous la rubrique séminaires et événements (<https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/seminaires-et-evenements>)